



Déclaration

CAPN CPE Hors classe 29ème base du 20 Mai 2020

Cette CAPN, la dernière planifiée pour la hors classe CPE de la 29ème base, casse du paritarisme oblige, se tient dans un contexte de crise sanitaire sans précédent. Crise sanitaire qui fait suite à un mouvement social d'ampleur par sa durée, ses mobilisations et sa détermination contre les réformes particulièrement injustes de ce gouvernement : retraites, assurance chômage, casse du lycée, du baccalauréat, de la voie professionnelle, du service public d'orientation, loi fonction publique... Cette dernière, dite loi « Dussopt », prétend rénover le dialogue social dans la Fonction publique en faisant le vide, se passant des représentants élus des personnels pour installer une relation asymétrique entre l'autorité administrative et les agents, loin de tout contrôle démocratique. Elle vise également à casser ou affaiblir un grand nombre d'instances paritaires au nombre desquelles les CHSCT dont l'importance et l'efficacité ne sont plus à démontrer dans la crise que nous traversons.

La loi fonction publique toujours inacceptable

Nous tenons à dénoncer une nouvelle fois cette loi qui dénature le lien entre le fonctionnaire et l'État. Parce qu'elle place le recours au contrat au même rang que le recrutement de titulaires, parce qu'elle facilite les restructurations et permet les abandons de missions, les délégations de service public, les externalisations, les privatisations, parce qu'elle encourage l'individualisation des rémunérations et des primes, parce qu'elle débride le pouvoir discrétionnaire du supérieur hiérarchique direct en matière de sanction, d'affectation, de promotion, de rémunération, cette loi, initiée par des acteurs économiques fanatiques de néolibéralisme, rédigée par un exécutif ignorant du contrat social et de l'histoire de notre République, votée par une assemblée aux ordres de l'exécutif, est un coup de force. C'est un coup porté à la démocratie sociale. La démocratie n'est pas complète quand les contre-pouvoirs et les corps intermédiaires sont privés des outils qui leur permettent d'agir, quand le fonctionnement de l'appareil d'État et celui du monde du travail échappent à la délibération et à la confrontation des points de vue. Dans l'éducation plus encore, parce qu'il est en charge de l'émancipation de la jeunesse, le fonctionnaire est un fonctionnaire citoyen qui doit pouvoir jouir des attributs démocratiques du citoyen et avoir un droit de regard sur le fonctionnement du service et sur les décisions de l'administration. Le dessaisissement des commissions paritaires de leurs compétences en termes de mobilité et de promotion est grave et inacceptable.

Crise sanitaire : les CPE présents face aux défis

La fermeture des établissements et le confinement ont violemment percuté élèves, familles et personnels. Cette crise n'est pas sans effet sur l'exercice de nos métiers. Celui de CPE est également atteint. Face à une situation inédite, les CPE ont su construire un nouveau quotidien professionnel, maintenant le lien éducatif et pédagogique avec les élèves et les familles notamment les plus fragiles. Le cœur du métier, le suivi des élèves, en sort renforcé, portant un désaveu cinglant aux tenants d'une vision managériale du métier. Les collègues n'ont pourtant pas été aidés par l'institution tant, dès le départ, les injonctions contradictoires du ministre ont engendré la plus grande confusion. Comme les autres personnels, les CPE se sont retrouvés en difficulté face aux priorités changeantes du ministre qui ont conforté certains chefs

d'établissement à exiger la présence des CPE dans leurs établissements, sans manquer d'inventivité pour les détourner de leurs missions. Le SNES-FSU est intervenu pour faire cesser ces pressions et dérives. Chacun-e s'est efforcé-e entre galère et innovation d'assurer la soi-disant « continuité pédagogique » martelée par le ministre. Malgré la pression de l'urgence, les CPE ont su prendre le temps de la réflexion, s'organiser, ne pas céder à l'improvisation au jour le jour, agir avec sérénité et faire au mieux avec les moyens du bord.

Réouverture des établissements : l'impératif de santé et de sécurité est un préalable

Le Gouvernement a décidé la réouverture des collèges à partir du 18 mai dans les zones vertes et celle des lycées qui sera appréciée ultérieurement.

Le SNES/SNUEP-FSU rappelle qu'il ne peut pas y avoir de réouverture des établissements scolaires sans garanties sanitaires strictement respectées. Il tient à relayer les fortes inquiétudes des personnels et en particulier sur le problème de masques. C'est à l'employeur de garantir la fourniture et l'approvisionnement des masques en nombre suffisant pour l'ensemble des personnels ainsi que pour l'ensemble des collégien-nes et lycéen-nes.

Le confinement a renforcé les inégalités sociales d'apprentissage, certains de nos collègues, de nos élèves et familles ont vécu des moments difficiles. Or, cette reprise est partielle et ne concernera que très peu d'élèves des milieux populaires contrairement à l'objectif affiché.

Si la lutte contre les inégalités sociales primait, alors ne serait pas proposé aux élèves un retour sur la base du volontariat, anxiogène car construisant l'idée d'un danger à revenir en classe et reportant la responsabilité sur les familles. Le ministère tente d'abriter la pauvreté de sa réflexion derrière un certain nombre de fiches en ligne, proposant des pistes de travail hétéroclites d'intérêt variable. Or les personnels n'ont pas besoin qu'on leur dise comment faire leur métier, ils l'ont bien prouvé lors du confinement. A titre d'exemple, la fiche « La vie lycéenne et collégienne pour accompagner la reprise pédagogique » n'est qu'un catalogue de bonnes intentions qui se résume à la préconisation de « bonnes pratiques » trop souvent peu opérationnelles. Il est question « *de réunir les instances CVL et CVC* » notamment « *en plénière* », de faire le lien « *avec les autres instances, conseil pédagogique, CESC, CA pour préparer la rentrée* ». D'associer également les associations de l'établissement (FSE, maison des lycéens) « *dans la réflexion sur la journée de reprise* ». Et tout cela dans un contexte de crise et d'urgence sanitaire où les préconisations du protocole nous interrogent sur la faisabilité de la reprise, à un moment où peu d'élèves seront présents, où les groupes classes seront explosés et les établissements complètement bousculés dans leur fonctionnement et organisation. Des rédacteurs complètement hors-sols.

La reprise, même progressive, soulève des questions très concrètes pour les CPE. Elle met en lumière les enjeux sanitaire, organisationnel, éducatif et pédagogique. Le défi est de taille pour les espaces vie scolaire : demi-pension, sanitaires, couloirs, cour de récréation, salle FSE et maison des lycéens, internat (enjeu majeur de la reprise), bureau d'accueil des élèves... Idem pour la gestion des flux et des personnes, les entrées et sorties d'établissements, les transports scolaires. Les CPE entendent penser en équipe les conditions d'accueil. Définir collectivement des objectifs à cette reprise, organiser ensemble la prise en charge (éducative, sociale, psychologique, médicale, sanitaire) des élèves sont des impératifs. Mais cette crise sanitaire met en lumière le manque cruel en personnels. Pour le SNES/SNUEP-FSU, elle doit être l'occasion de moyens supplémentaires en CPE, AED, personnels médico-sociaux, dans le cadre d'un plan de relance pour la rentrée 2020. Nous demandons également le prolongement exceptionnel d'une année du contrat des AED qui terminent leur sixième année pendant cette période et qui en font la demande car nous allons avoir besoin de tous les personnels "vie

scolaire" expérimentés. De plus, ces personnels se trouvent en grande difficulté pour retrouver du travail dans le contexte actuel, d'autant que plusieurs ont vu leur projet professionnel anéanti.

Des conditions de travail toujours plus dégradées dans l'Éducation nationale

La prochaine loi de finance s'inscrit dans la lignée des budgets et réformes qui n'ont cessé de dégrader le service public d'éducation, pour le plus grand profit des officines privées. Les créations d'emplois sont à nouveau insuffisantes pour suivre l'augmentation démographique dans le second degré. Ces budgets étriqués successifs et ces réformes s'inscrivent dans un contexte d'épuisement professionnel, de lassitude et surtout de colère.

Les réformes successives font que le système éducatif est aujourd'hui encore plus inégalitaire, plus opaque, plus pauvre, plus sélectif et plus élitiste. Les effectifs des classes sont plus lourds. La réforme du lycée désorganise les cursus, les enseignements et les équipes pédagogiques. Le suivi individuel est moins bien assuré. La réforme du baccalauréat est rude pour nos élèves pour qui le poids des évaluations continues entraîne beaucoup de tensions. L'accès aux poursuites d'études est plus sélectif, plus opaque et plus stressant pour les jeunes. Pour les CPE, l'accompagnement des élèves dans leur parcours éducatif, le suivi des classes avec les équipes pédagogiques, l'animation de la vie scolaire ont de tels enjeux que la surcharge de travail est un des leitmotifs de la profession. Notre métier est devenu au fil de ces réformes plus éprouvant, nos conditions de travail se sont dégradées.

Pendant la crise, la casse continue...

De plus, le ministre profite de cette période de crise sanitaire pour dessiner son modèle d'école que le SNES/SNUEP-FSU récuse : individualisation des parcours, éclatement du groupe classe et des équipes pédagogiques, développement de l'instruction à la maison pour les familles qui en ont les moyens et développement concomitant des « offres » de l'EdTEch, irruption des entreprises privées, creusement des inégalités d'accès aux équipements et outils numériques... Il continue d'avancer sur la « réforme » de la formation des enseignant-es, des CPE et des Psy-ÉN, bien au-delà des perspectives prévues et dans une totale opacité – alors que des questions cruciales demeurent aujourd'hui encore sans réponses. Cette situation inacceptable a conduit l'ensemble des organisations syndicales (FSU, FO, SGEN, SNALC, UNSA, CGT) à demander instamment une nouvelle fois le report de la « réforme », à l'occasion de la dernière réunion sur l'arrêté master MEEF, organisée au MEN le 14 mai (avant sa présentation au CTMEN le 20). Le SNES/SNUEP-FSU demande, une fois de plus, la mise en place d'une réelle concertation avec les organisations syndicales. Nous demandons que les réformes (lycée, voie professionnelle, baccalauréat, loi sur la liberté de choisir son avenir professionnel, Parcoursup, formation des personnels) soient abandonnées ou remises à plat.

Sur l'ordre du jour

Concernant plus strictement l'ordre du jour de cette CAP, nous exprimerons notre satisfaction que, sauf rares exceptions, la hors-classe soit désormais une perspective ouverte à tous les CPE, 30 ans après sa création ! La pérennité des appréciations portées rend l'exercice à la fois périlleux et difficilement lisible aussi bien pour nos collègues promouvables que pour certains évaluateurs. Nous sommes donc particulièrement vigilants pour que l'examen de chaque situation personnelle permette à tous nos collègues de voir leur droit à « une carrière parcourue en deux grades » garanti.

La question des rémunérations reste pour le SNES/SNUEP-FSU une revendication majeure.

La profession n'acceptera pas une prétendue revalorisation aux effets lointains et liée à des contreparties sur le temps de service, les missions, le management. Nous exigeons le dégel immédiat du point d'indice, une revalorisation immédiate et sans condition des salaires de tous, l'accélération des débuts de carrière, l'aménagement des fins de carrières avec allègement du temps de service et l'accès à la classe exceptionnelle pour tous avant le départ en retraite. Le SNES/SNUEP-FSU exige un engagement sur le cadre budgétaire pour une véritable revalorisation de tous les personnels.

Après la crise : quelle école pour demain ?

Une épidémie est toujours un phénomène qui raconte beaucoup de l'état réel d'une société : état sanitaire, fonctionnement des institutions et des corps intermédiaires, respect des libertés publiques... Le débat démocratique ne saurait être ni confiné ni confisqué au nom d'une illusoire « union sacrée ». La question de « l'après que nous voulons » est posée : conséquences sociales, économiques, écologiques de la pandémie et remise en cause des politiques libérales mortifères. Comment croire un président qui promet mollement une sanctuarisation des services publics quand dans le même temps il continue de s'attaquer à travers les ordonnances au code du travail et aux garanties collectives ? Comment ne pas nourrir d'inquiétudes, sur la préservation des libertés, sur le risque d'une société de contrôle des citoyens accentuée crise après crise ? Si l'heure n'est pas encore au bilan, un fait s'impose : le pays tient grâce à ses services publics, notamment l'hôpital et l'Éducation nationale. Le gouvernement ne pourra s'exonérer d'une reconnaissance en actes de cet engagement. Dans leur rôle d'amortisseur social, les services publics sont, non pas un coût pour la société, mais d'abord une richesse, un investissement et un outil permanent de solidarité. Au sortir de cette crise sanitaire, les conditions d'une véritable solidarité nationale et internationale seront à réunir. Au-delà des paroles, les actes politiques et économiques seront déterminants. Le SNES/SNUEP, avec la FSU, est porteur d'un tout autre projet de société que celui imposé aujourd'hui, renouant avec l'ambition actualisée des principes fondateurs du Conseil National de la Résistance, bien au-delà d'un coup de communication.